

^{AD/CNS}
BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

**DECRET N°2020-0344/PRES/PM/M
MS/MINEFID portant ratification du T
portant création de l'Agence africain
médicament, adopté le 11 février 20
Addis-Abeba en Ethiopie.**

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination (Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition (Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 porta attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°005-2020/AN du 14 avril 2020 portant autorisation de ratification (traité portant création de l'Agence africaine du médicament, adopté le 11 février 2019 à Addis-Abeba en Ethiopie ;
- VU le décret n° 2019-0060/PRES/PM/MAEC du 29 janvier 2019 porta organisation du Ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 décembre 2019 ;

DECRETE

Article 1 : Est ratifié le Traité portant création de l'Agence africaine d médicament, adopté le 11 février 2019 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mai 2020



[Signature]
Roche Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

[Signature]

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre des Affaires Etrangères,
et de la Coopération

[Signature]

Ipha BARRY

Le Ministre de la Santé

[Signature]

Léonie Claudine LOUGUE/SORGI

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Développement

[Signature]

Lassané KABORE

[Faint signature]